

Communauté de Communes du Grand Pontarlier

DOUBS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

Règlement - Partie graphique Plan de zonage général

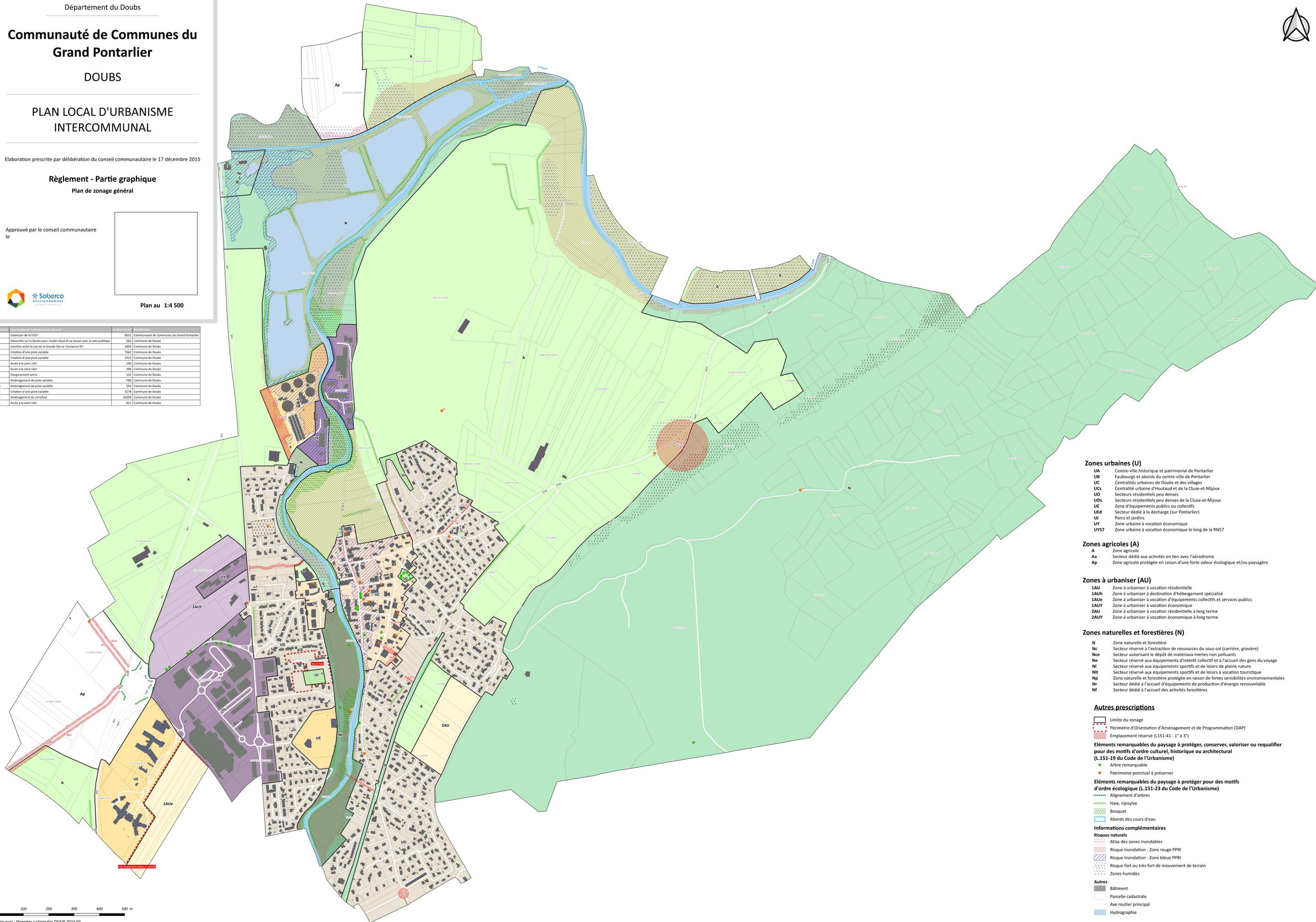
Approuvé par le conseil communautaire le



Plan au 1:4 500



| N° | Description de l'aménagement réservé | Surface en m ² | Bénéficiaire |
|----|---|---------------------------|--|
| 1 | Extension de la STEP | 9551 | Communauté de Communes du Grand Pontarlier |
| 2 | Passerelle sur le Doubs pour modes doux et sa liaison avec la voie publique | 962 | Commune de Doubs |
| 3 | Injection entre la rue de la Grande Oie et l'avenue N7 | 1805 | Commune de Doubs |
| 4 | Création d'une piste cyclable | 7662 | Commune de Doubs |
| 5 | Création d'une piste cyclable | 1312 | Commune de Doubs |
| 6 | Accès à la zone 1AU | 280 | Commune de Doubs |
| 7 | Accès à la zone 1AU | 590 | Commune de Doubs |
| 8 | Élargissement voirie | 102 | Commune de Doubs |
| 9 | Aménagement de piste cyclable | 784 | Commune de Doubs |
| 10 | Aménagement de piste cyclable | 554 | Commune de Doubs |
| 13 | Création d'une piste cyclable | 3276 | Commune de Doubs |
| 14 | Aménagement de carrefour | 3226 | Commune de Doubs |
| 15 | Accès à la zone 1AU | 811 | Commune de Doubs |



Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UC Centralités urbaines de Doubs et des villages
- UCs Centralité urbaine d'Houtaud et de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDs Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- Ued Secteur dédié à la décharge (sur Pontarlier)
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RNS7

Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs et services publics
- 1AUy Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources du sous-sol (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes non polluants
- Ne Secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif et à l'accueil des gens du voyage
- Nf Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs de pleine nature
- NIt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Nf Secteur dédié à l'accueil des activités forestières

Autres prescriptions

- Limite de zonage
- - - - - Périimètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Patrimoine ponctuel à préserver

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Alignement d'arbres
- Haie, ripisylve
- Bosquet
- Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

Risques naturels

- Atlas des zones inondables
- Risque Inondation - Zone rouge PPRi
- Risque Inondation - Zone bleue PPRi
- Risque fort ou très fort de mouvement de terrain
- Zones humides

Autres

- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Axe routier principal
- Hydrographie